



Directeur·trice adjoint·e

Les membres de direction assurent, dans un esprit de confiance et d'ouverture, le développement d'une école exigeante, apprenante et créative; en vertu des pouvoirs qui leurs sont conférés par l'autorité scolaire dans le cadre de la législation.

DESCRIPTIF		CAHIER DES CHARGES
1	Relation avec le directeur·trice 1.1 Se substituer au à-la directeur·trice en cas d'absence 1.2 Assister et conseiller dans la gestion de l'école 1.3 Rendre compte de ses activités	1.1.1 Le directeur adjoint remplace le directeur en cas d'absence 1.1.2 Le directeur adjoint peut être mandaté par le directeur de centre pour la conduite de différents projets
1	Gestion de l'enseignement 1.1 Développer la qualité de l'enseignement 1.2 Veiller à l'application du plan d'études et au respect des règlements 1.3 Conduire le suivi pédagogique et socio-éducatif des classes dont la responsabilité lui a été déléguée 1.4 Mettre en œuvre des activités et projets pédagogiques	2.1.1 Prévoir les effectifs de son cycle 2.1.2 Participer à la formation des classes 2.1.3 S'assurer de l'évaluation des remplacements 2.2.1 Favoriser les colloques internes et la collaboration des équipes pédagogiques 2.3.1 Gérer les conseils de classe, séances de parents, séances de réseaux, conseils socio-éducatifs 2.3.2 Définir le soutien aux élèves et les transmettre au directeur qui en contrôle la gestion 2.3.3 Participer au développement des outils de gestion des élèves
2	Gestion des relations internes et externes 3.1 Entretenir un esprit de confiance et d'ouverture 3.2 Valoriser l'image de l'établissement et de l'École 3.3 Entretenir des relations étroites avec les différents partenaires de l'école	3.1.1 Acquérir les outils nécessaires à de bonnes compétences relationnelles 3.1.2 Développer et entretenir un réseau de relations 3.1.3 Entretenir un esprit de confiance et d'ouverture 3.2.1 Établir des règles de communication 3.2.2 Développer un sentiment d'appartenance 3.2.3 Favoriser les activités extra scolaires 3.2.4 Cultiver un esprit responsable 3.2.5 S'investir dans les groupes de travail 3.2.6 Collaborer avec diverses entités 3.3.1 Se doter d'indicateurs 3.3.2 Se donner les moyens d'être informé
3	Gestion des actifs 3.1 Assurer l'utilisation adéquate et efficiente des structures et ressources	3.1.1 Assurer le suivi budgétaire du cycle